



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 16 juillet 2014 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieus, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Hans Jr Gruenwald, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo.

Sont absentes la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, et la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillothe.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

14-07-16-01

Il est proposé par monsieur **Hans Jr Gruenwald**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 33.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-07-16-02

Il est proposé par monsieur **Hans Jr Gruenwald**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant le point 5.3. « Présentation et préparation du dossier pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : mandat pour une firme d'avocats » avant le point 5.2. « Services professionnels en communication relatifs au pôle logistique : approbation de la grille d'analyse », en ajoutant un point « Affaires nouvelles » après le point « Écocentre de la MRC situé à Rigaud : suivi », qui devient le point 7., et en déplaçant le point 4. « Greffe et législation » après le point « Affaires nouvelles ».

Proposition adoptée.

3. CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le préfet constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. PÔLE LOGISTIQUE

4.1. SUIVI

Monsieur le préfet accueille madame Karine Lechasseur, directrice des relations publiques au Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, pour faire une présentation aux membres sur le pôle logistique.

4.2. PRÉSENTATION ET PRÉPARATION DU DOSSIER POUR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) : MANDAT POUR UNE FIRME D'AVOCATS

CONSIDÉRANT le projet du pôle logistique;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite, entre autres, la présentation d'une demande devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), ce qui implique la présence de plusieurs intervenants pour mener à terme ce projet;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir immédiatement les services professionnels d'un avocat en vue de s'assurer que le dossier sera adéquatement préparé et complet aux fins de sa présentation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et des autres instances dont l'autorisation serait requise;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser également la fourniture des autres services professionnels qui pourraient être requis en vue de la préparation de cette demande adressée à un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61004 419;

POUR CES MOTIFS,

14-07-16-03

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de mandater** le directeur général à octroyer un mandat à une firme d'avocats pour la préparation et la présentation de ce dossier devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et pour engager toutes les dépenses requises en vue de sa réalisation, incluant la fourniture des autres services professionnels nécessaires à l'exécution de ce mandat.

Proposition adoptée.

4.3. SERVICES PROFESSIONNELS EN COMMUNICATION RELATIFS AU PÔLE LOGISTIQUE : APPROBATION DE LA GRILLE D'ANALYSE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-06-25-38 autorisant le directeur général à procéder aux appels d'offres nécessaires dans le cadre du projet du pôle logistique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, en collaboration avec le centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, prépare le devis pour procéder à un appel d'offres pour les services professionnels en communication relatifs au pôle logistique;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres s'intitule « Services professionnels en relations publiques relatifs à la réalisation d'une démarche d'acceptabilité sociale »;

CONSIDÉRANT les articles 936 et suivants du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

14-07-16-04

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'approuver** la grille d'analyse de l'appel d'offres « Services professionnels en relations publiques relatives à la réalisation d'une démarche d'acceptabilité sociale » comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

5. PÔLE INSTITUTIONNEL

5.1. SUIVI

Monsieur le préfet accueille madame Sarah Tremblay-Malenfant, comptable et gestionnaire de fonds au Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, pour faire une présentation aux membres sur le pôle institutionnel.

5.2. PRÉPARATION ET RÉALISATION : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le budget 2014 prévoit un montant de cent-dix-sept-mille dollars (117 000 \$) pour la préparation et la réalisation d'un pôle institutionnel dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61003 419;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

14-07-16-05

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'autoriser** le directeur général à engager toutes les dépenses requises conformément à la Loi, par contrat, en vue de la réalisation du pôle institutionnel incluant les services professionnels nécessaires;

d'autoriser le directeur général à procéder aux appels d'offres sur invitation ou public nécessaires.

Proposition adoptée.

PRÉPARATION ET RÉALISATION : MANDAT À AECOM

CONSIDÉRANT QUE la région de Vaudreuil-Soulanges est en pleine expansion démographique, augmentant de cinq (5) fois sa population entre 1961 et 2013, passant de 38 756 à 143 360 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les services régionaux à la population de Vaudreuil-Soulanges se font à l'extérieur du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la localisation des locaux actuels des institutions n'est pas optimale, à savoir celle du Centre local de développement (CLD) et du Collège de Valleyfield qui sont localisés dans le parc industriel Joseph-Carrier de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les baux de location se terminent en 2015 pour le CLD et le Collège de Valleyfield et en 2016 pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion a un projet de revitalisation du secteur Dorion qui pourrait recevoir un pôle savoir/civique;

CONSIDÉRANT QU'une étude est nécessaire pour l'élaboration d'une stratégie d'implantation du pôle et pour connaître le potentiel des terrains susceptibles d'accueillir un pôle savoir/civique;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61003 419;

POUR CES MOTIFS,

14-07-16-06

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'octroyer** le contrat relatif aux stratégies et potentiels d'implantation d'un pôle savoir/civique régional dans le cadre de la revitalisation du secteur de Dorion à la compagnie **AECOM** pour un montant total de vingt-et-un-mille dollars (21 000 \$) excluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire 02 61003 419.

Proposition adoptée.

6. MATIÈRES ORGANIQUES : SUIVI

6.1. SUIVI

Monsieur le préfet invite monsieur Samuel Pépin, agent de développement en environnement à la MRC, à venir présenter aux membres les éléments relatifs au projet de collecte des matières organiques.

Après la présentation de monsieur Pépin, il invite madame Anne Fortier, également agente de développement en environnement à la MRC, à venir présenter aux membres la technologie du traitement des matières organiques étudiée lors d'une mission exploratoire au Royaume-Uni.

6.2. ÉTUDE SUR LE PRODUIT FINI ISSU D'UN PROCÉDÉ DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS ORGANIQUES : MANDAT

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011* et son *Plan d'action 2011-2015* de :



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- Ramener à 700 kg/habitant la quantité de matières résiduelles éliminées en 2015;
- Valoriser 60 % des matières compostables en 2015;
- Bannir l'enfouissement du papier et du carton en 2013 et des matières organiques en 2020.

CONSIDÉRANT le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'implantation prévue en 2015 de la collecte, du transport et de la valorisation des matières organiques sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-05-28-25 du conseil pour effectuer une mission d'exploration en Grande-Bretagne sur un procédé innovateur de traitement des résidus organiques;

CONSIDÉRANT QUE la mission en Angleterre effectuée du 6 au 13 juin 2014 a permis d'évaluer la technologie tant au niveau du procédé que des bénéfices environnementaux et des opportunités de commercialisation du produit issu de la technologie;

CONSIDÉRANT QUE cette mission a contribué à reconsidérer et à réévaluer différents scénarios de traitement des résidus organiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le produit fini issu de cette technologie de traitement, soit des résidus granulés, a été rapporté de la mission en vue d'effectuer des analyses;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-06-25-36 d'octroyer un mandat à une firme pour réaliser une étude sur le produit fini issu d'un procédé de traitement des résidus organiques;

CONSIDÉRANT QUE cette étude permettra l'analyse physico-chimique des résidus granulés, la conformité du produit aux normes applicables ainsi que l'évaluation préliminaire de la valeur et du potentiel de mise en marché du produit issu de cette technologie de traitement;

CONSIDÉRANT QUE la Table en environnement du 16 juillet 2014 recommande cette analyse;

CONSIDÉRANT la modification de la résolution numéro 14-06-25-36;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45200 419;

POUR CES MOTIFS,

14-07-16-07

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de mandater** la firme *Solinov inc.*, experts-conseils en environnement, à effectuer l'étude pour un montant de huit-mille dollars (8 000 \$) taxes incluses, selon l'offre de services datée du 15 juillet dernier présentée par la firme.

Proposition adoptée.

6.3. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT TRAITANT LES RÉSIDUS ORGANIQUES

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011* et son *Plan d'action 2011-2015* de :

- Ramener à 700 kg/habitant la quantité de matières résiduelles éliminées en 2015;
- Valoriser 60 % des matières compostables en 2015;
- Bannir l'enfouissement du papier et du carton en 2013 et des matières organiques en 2020.

CONSIDÉRANT le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec;



CONSIDÉRANT l'implantation prévue en 2015 de la collecte, du transport et de la valorisation des matières organiques sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT le traitement prévu de matières organiques d'environ 19 000 tonnes de sources résidentielles et de 10 000 tonnes de boues des stations d'épuration;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-05-28-25 du conseil pour effectuer une mission d'exploration en Grande-Bretagne d'un procédé innovateur de traitement des résidus organiques;

CONSIDÉRANT QUE la mission effectuée du 6 au 13 juin 2014 a permis d'évaluer la technologie tant au niveau du procédé que des bénéfices environnementaux et des opportunités de commercialisation du produit issu de la technologie;

CONSIDÉRANT QUE cette mission a contribué à reconsidérer et à réévaluer différents scénarios de traitement des résidus organiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Table en environnement du 16 juillet 2014 recommande les spécificités techniques de cette technologie de traitement;

POUR CES MOTIFS,

14-07-16-08

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à amorcer une procédure d'appel d'offres public dans le cadre de l'acquisition de matériel et d'équipement traitant les résidus alimentaires, les résidus verts, les boues municipales et industrielles en conformité aux spécificités techniques établies.

Proposition adoptée.

6.4. MISSION À LONDRES

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011* et son *Plan d'action 2011-2015* de :

- Ramener à 700 kg/habitant la quantité de matières résiduelles éliminées en 2015;
- Valoriser 60 % des matières compostables en 2015;
- Bannir l'enfouissement du papier et du carton en 2013 et des matières organiques en 2020.

CONSIDÉRANT le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'implantation prévue en 2015 de la collecte, du transport et de la valorisation des matières organiques sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT le traitement prévu de matières organiques d'environ 19 000 tonnes de sources résidentielles et de 10 000 tonnes de boues des stations d'épuration;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-05-28-25 du conseil pour effectuer une mission d'exploration en Grande-Bretagne d'un procédé innovateur de traitement des résidus organiques;

CONSIDÉRANT QUE la mission effectuée du 6 au 13 juin 2014 a permis d'évaluer la technologie tant au niveau du procédé que des bénéfices environnementaux et des opportunités de commercialisation du produit issu de la technologie;

CONSIDÉRANT QUE cette mission a contribué à reconsidérer et à réévaluer différents scénarios de traitement des résidus organiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Table en environnement du 16 juillet 2014 recommande cette deuxième mission en Grande-Bretagne dans le cadre de la possibilité d'une acquisition de matériel et d'équipement traitant des résidus organiques, tels que les résidus alimentaires, les résidus verts, les boues municipales et industrielles;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

14-07-16-08-01

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** la mission à Londres, en Grande-Bretagne, et l'ensemble des dépenses reliées à cette mission pour les membres de la Table en environnement et toute autre personne ressource jugée nécessaire, le tout à même le fonds en environnement.

Proposition adoptée.

6.5. ÉTUDE RELATIVE À LA PROBLÉMATIQUE DES ENCOMBRANTS SUR LE TERRITOIRE : OCTROI DE CONTRAT

Madame Fortier informe les membres sur la problématique des encombrants sur le territoire. Elle les informe également sur l'offre de services de la firme *Chamard & associés inc.*, firme spécialisée en stratégies environnementales.

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT les objectifs de réduction de l'élimination et de valorisation de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011* et son *Plan d'action 2011-2015*;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les halocarbures et la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L. R. Q., c. Q-2, a. 70.19, 1^{er} al., par. 17^o et 22 al.);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-04-30-31 du conseil pour la suspension des travaux reliés à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE l'étude permettra d'évaluer les différents scénarios de collecte des résidus encombrants tels que les halocarbures, les branches et les CRD qui ne sont pas acceptés par les contrats de collecte des déchets domestiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a compétence en ce qui a trait à la collecte, le transport et la valorisation des résidus encombrants sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) volets spécifiques de cette étude nous permettront de prendre une décision éclairée sur les différents scénarios de gestion optimale des encombrants possibles, soit :

- Portrait de la gestion des résidus encombrants au Québec;
- Coûts d'une collecte mensuelle sur appel des résidus encombrants et des branches;
- Partenariat avec un ou des organismes locaux en vue du réemploi des encombrants présentant une valeur de réemploi;
- Point de dépôt satellite.

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait un meilleur service aux citoyens dont les communautés sont plus éloignées de l'écocentre de la MRC situé à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la Table en environnement du 28 mai et du 16 juillet 2014 recommande cette étude;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de bonifier la résolution numéro 14-06-25-35

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45402 446;

POUR CES MOTIFS,

14-07-16-09

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'octroyer** un contrat à la firme *Chamard & associés inc.* pour un montant de huit-mille dollars (8 000 \$) taxes incluses, selon l'offre de services datée du 10 juillet présentée par la firme.

Proposition adoptée.



Madame Fortier présente aussi aux membres les résultats obtenus par les pièges à agrile installés sur le territoire. Des analyses seront effectuées pour déterminer le type d'agrite.

7. ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ À RIGAUD : SUVI

Monsieur le préfet fait un suivi aux membres concernant l'écocentre de la MRC situé à Rigaud.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1. CORRESPONDANCE DE LA MRC À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

Monsieur le préfet fait un suivi sur la rencontre avec les représentants de la CRÉ et des correspondances qui ont suivi cette rencontre.

9. GREFFE ET LÉGISLATION

9.1. COTEAU-DU-LAC – ACHAT D'UN TERRAIN : EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signée le 31 octobre 2013 pour le lot 4 803 508 du cadastre du Québec, situé à Coteau-du-Lac dans la circonscription foncière de Vaudeuil;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 195-2 en vigueur depuis le 18 juillet 2012 qui établit le capital du fonds de roulement à un (1) million de dollars (1 000 000 \$);

CONSIDÉRANT QU'en date du 1^{er} juillet 2014, le capital disponible au fonds de roulement est d'un (1) million de dollars (1 000 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'acte d'achat est prêt pour signature;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de payer et de financer l'achat du terrain à Coteau-du-Lac;

POUR CES MOTIFS,

14-07-16-10

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC à emprunter au fonds de roulement un montant de deux-cent-quarante-cinq-mille-deux-cent-deux dollars et quarante-deux cents (245 202,42 \$) pour l'achat du terrain situé à Coteau-du-Lac;

que cet emprunt **soit** échelonné sur une période de trois (3) ans, le tout remboursable le 1^{er} septembre de chaque année à raison de quatre-vingt-un-mille-sept-cent-trente-quatre dollars et quatorze cents (81 734,14\$) par année débutant le 1^{er} septembre 2015.

Proposition adoptée.

9.2. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES ET DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

MUNICIPALITÉ DES CÈDRES – RÈGLEMENT NUMÉRO 306-5-2014

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 306-5-2014 a pour objet la modification du Règlement de construction numéro 306-2008 afin d'adopter le Code de construction du Québec 2005 (modifié) et ses amendements;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 306-5-2014 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

14-07-16-11

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 306-5-2014 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-214

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-214 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés, de réduire l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions, les lignes de rues et de terrains, de régir l'architecture, le mode de groupement et les matériaux de revêtement des constructions, d'établir des normes de stationnement ainsi que de régir la hauteur et l'implantation des clôtures et haies dans les zones H3-631 et H3-657;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-214 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

14-07-16-12

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1275-214 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

9.3. TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION À OKA : AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges maintient le site de radio télécommunication situé à Oka comme stipulé dans la résolution numéro 14-04-30-13 du conseil du 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT le nouveau bail d'une durée de cinquante-quatre (54) mois, soit du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce site d'antennes nous offre la possibilité d'optimiser nos communications radio et d'y avoir maintenant un groupe électrogène d'urgence en permanence;

CONSIDÉRANT QUE l'espace plancher ainsi que les emplacements structuraux dans la tour utilisée mise à notre disposition seront doublés;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel du bail est de sept-mille-sept-cent-quarante dollars (7 740 \$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,

14-07-16-13

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'autoriser** la conclusion du bail avec *Centre de Téléphone Mobile Itée* pour l'utilisation d'espaces dans l'abri de la tour et deux (2) antennes distinctes pour une durée de cinquante-quatre (54) mois, soit du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2018, pour un montant de six-cent-quarante-cinq dollars (645 \$) par mois plus les taxes applicables et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le bail.

Proposition adoptée.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur le préfet souligne la présence de madame Josée Farand, conseillère à la municipalité de Saint-Clet et fille de monsieur Gilles Farand.

Aucune question n'est soulevée par les citoyens.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14-07-16-14

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **que** la séance **soit levée** à 21 h 40.

Proposition adoptée.



JEAN A. LALONDE
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier